

## Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application :**  
NF116 – Plaques en Matières Acryliques

**Président :** M. Hubert MAITRE, AFISB  
**Vice-Président :** M. Laurent ROUSSEAU, CSTB  
**Secrétaire :** M. Ludovic MARQUES, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant						
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans	
<b>Collège Fabricants et Titulaires *</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 10	Mme Emilie GUIDA	PERSPEX International	21/03/2023										
	M. François ZAFARI	ALTUGLAS International	18/10/2018	18/10/2021	18/10/2022								
	M. Stéphane NICOLLE	IDEAL STANDARD France	18/10/2018	18/10/2021	18/10/2022								
<b>Collège Utilisateurs et Prescripteurs *</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 10	M. Hubert MAITRE	AFISB	18/10/2018	18/10/2021	18/10/2022								
	M. Frédéric ALLEMAND	KOHLER France	18/10/2018	18/10/2021	18/10/2022	M. Jean-François HUGER	KOHLER France	18/10/2018	18/10/2021	18/10/2022			
	M. Hervé LAGRUE	NEW BATH	18/10/2018	18/10/2021	18/10/2022								

<b>Collège Organismes techniques et Administrations *</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 10	M. Antoine GAUSSORGUES	AFNOR Normalisation	24/06/2020									
	Mme BOUVIER Sandrine	AFNOR Certification	18/10/2018	18/10/2021	18/10/2022		Pas de suppléant					
	M. Laurent ROUSSEAU	CSTB	01/04/2021									

(\*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(\*\*) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB (Pour les nominations avant le 31/08/2017).

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

**Composition nominative n° 17 approuvée le : 21/03/2023**

**Par le responsable d'application (nom, visa)  
Mme Alexandra GOSSET :**